

Communiqué de presse

Berne, le 26 février 2009

NON à une votation populaire sur le financement additionnel de l'AI en 2009 !

L'Union suisse des arts et métiers usam exige le report de la votation populaire sur le financement additionnel de l'assurance-invalidité (AI) au printemps 2010 et la mise en vigueur de l'arrêté au début 2011. L'usam attend en outre un changement de paradigme dans les assurances sociales : les prestations doivent désormais s'adapter aux moyens disponibles. Enfin, l'usam exige des allègements fiscaux en lieu et place d'un troisième programme conjoncturel.

L'usam reconnaît la nécessité d'un financement additionnel de l'AI. Elle s'oppose néanmoins catégoriquement à ce que cet objet soit soumis à votation populaire en septembre 2009. L'usam exige en effet que le scrutin ait lieu au printemps 2010 et que les nouveaux taux de TVA entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Lors de la rencontre avec la presse organisée aujourd'hui à Berne, le directeur de l'usam, Hans-Ulrich Bigler, a précisé qu'une modification de la TVA ne pouvait être mise en œuvre « du jour au lendemain : toute adaptation des impôts sur la consommation se révèle complexe et très coûteuse pour l'économie ». A ses yeux, « un délai de six mois constitue le minimum absolu ». L'usam n'adoptera son mot d'ordre concernant le financement additionnel de l'AI qu'une fois la date de la votation populaire définitivement fixée.

Assurances sociales : pour une adaptation des prestations et non des cotisations

On ne peut parler du financement additionnel de l'AI sans considérer la situation financière des autres assurances sociales, a prévenu le directeur de l'usam, soulignant qu' « à l'exception de l'assurance contre les accidents professionnels, les autres assurances présentent toutes des lacunes de financement, qui pour une part menacent de prendre des dimensions effrayantes. » Pour l'usam, les problèmes financiers des assurances sociales ne pourront plus à l'avenir être résolus selon le modèle traditionnel, à savoir la perception de recettes supplémentaires, mais nécessiteront désormais d'adapter les prestations aux moyens disponibles. Ce principe doit d'ores et déjà s'appliquer à la prochaine révision de l'assurance-chômage, « où l'usam exige avec insistance que l'on renonce à une augmentation du taux de cotisation ordinaire et qu'en lieu et place le niveau des prestations soit revu à la baisse ».

Pas de troisième programme conjoncturel

Le conseiller national et président de l'usam Edi Engelberger s'est félicité que les deux programmes conjoncturels décidés par le Conseil fédéral ne soient pas le fruit d'un activisme aveugle. L'usam estime qu'un troisième programme conjoncturel n'est pas nécessaire, mais que le bon moyen de soutenir la conjoncture réside dans la mise en place d'incitations fiscales ou d'allègements fiscaux.

Le dossier de presse sera également téléchargeable jeudi 26 février 2009 dès 10h à l'adresse www.sgv-usam.ch/fr/medias/discours-et-exposes.html.

Renseignements complémentaires

Edi Engelberger, conseiller national, président usam, mobile 079 340 46 76

Hans-Ulrich Bigler, directeur usam, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Numéro 1 des PME suisses: organisation faïtière des petites et moyennes entreprises, l'usam représente 280 associations et quelque 300 000 PME